

DIRECTION TERRITORIALE HAUTS-DE-FRANCE  
Tour de Lille - 17<sup>ème</sup> étage  
100 boulevard de Turin - 59777 EURALILLE  
TÉL. : +33 (0)3 59 52 95 83 - FAX : +33 (0)3 20 12 45 29 .



Mélanie WALLE et Guillaume BOIN  
275 rue d'Argentine  
62100 Calais

Lille, le. **03 AOUT 2018**

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 13 juin auprès de M. AGIUS, 1er adjoint au maire de la ville de Calais, vous faites état d'une demande non satisfaite par la SNCF, de fermeture ou de remplacement par une passerelle du passage à niveau piétons situé au bout de la rue Montréal, en raison de nuisances sonores nocturnes dues aux klaxons des trains.

Ce passage à niveau piéton (n°84) nécessite effectivement, par mesure de sécurité, l'avertissement sonore des personnes éventuellement présentes aux abords. Une courbe située au Nord-Ouest limite la visibilité sur et depuis le passage à niveau.

Nous veillerons néanmoins à faire un rappel auprès des entreprises ferroviaires circulant dans ce secteur pour que l'usage du klaxon soit limité au strict nécessaire sécuritaire.

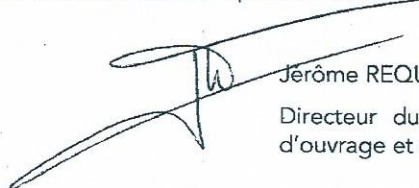
Dans le cadre de votre récente acquisition en février 2018, vous êtes devenus riverains de la voie ferrée n°295 000 reliant Lille aux Fontinettes, mise en service en 1848 et classée au titre des infrastructures bruyantes (article 13 de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre).

Le projet de la Voie Mère de Calais présenté en concertation auprès des habitants de Calais, n'intégrait pas ce secteur dans le périmètre initialement étudié au titre des effets indirects dans la perspective d'accroissement du trafic fret.

Toutefois, SNCF Réseau s'est engagé lors de la dernière réunion publique à étudier l'ambiance acoustique spécifique de ce quartier. Les résultats seront communiqués en réunion publique d'information d'ici la fin de l'année. Nous vous invitons à participer à cette réunion dont la date sera fixée à l'automne.

En ce qui concerne le devenir de ce passage à niveau piéton, il n'a pas vocation à être supprimé. Des échanges avec la commune de Calais datant de 2014 ont conclu à son intérêt pour les différents usagers du quartier, en particulier ceux des écoles. Les études et le financement pour remplacer ce passage à niveau piéton par une passerelle, ne relèvent pas d'une décision unilatérale de SNCF Réseau. Dans tous les cas, il ne figure pas dans le programme de travaux liés au projet de la Voie Mère de Calais.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Jérôme REQUILLART

Directeur du pôle prospective maîtrise  
d'ouvrage et développement durable

\*SNCF Réseau exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de SNCF Réseau d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

SNCF RÉSEAU - 15/17, rue Jean-Philippe Rameau - CS 80001 - 93418 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX  
RCS BOBIGNY 412 280 737